



CTSD du 2 avril 2013

Madame la Directrice Académique,

Nous allons analyser, lors de ce CTSD, les créations et les suppressions de postes dans les collèges et lycées du département de l'Essonne.

Comme vous nous l'avez vous-même annoncé lors du précédent CTSD, et conformément au budget voté par le parlement, le département dispose pour la rentrée prochaine de 53 ETP supplémentaires en collège, et de 23 en lycée.

Quelle ne fut pas notre surprise de voir, en groupe de travail, après examen des documents préparatoires, que la balance suppressions-créations de postes était négative !

Comment expliquer ce paradoxe ? Le discours porté ces dernières années par le ministère, et relayé par les instances rectorales et départementales, sur l'autonomie du chef d'établissement, a trouvé son ultime traduction : alors que le ministre veut créer des postes, on nous fournit des documents où il est question d'en détruire encore davantage ! Voilà ce qui se passe lorsqu'on n'écoute pas les personnels, lorsqu'on ne convoque pas les conseils d'administration, ou lorsqu'on les convoque trop tardivement. Voilà ce qui se passe lorsqu'on refuse de dialoguer avec les représentants des personnels dans les établissements. C'est encore le cas dans trop de collèges et lycées, où l'autonomie de l'EPL se réduit à celle du chef d'établissement. Les documents fournis lors du GT affichaient ainsi moins de créations de postes que de suppressions de postes, alors même que les effectifs augmentent !

Que dire des allégations de certains chefs d'établissement, que vous avez pu relayer lors du groupe de travail ? Si nous comprenons les non-créations de postes quand il y a des temps partiels, l'argument selon lequel l'existence de projets financés sur la DHG compromettrait la création d'un poste, n'est pas acceptable. Si vous souhaitez une Éducation Nationale sans projet dans les établissements, c'est ce type d'argument qu'il faut employer ! Telle n'est pas notre ambition pour le service public d'éducation.

Par ailleurs, la liste des stagiaires fournie par le rectorat compromettra fortement le mouvement des personnels. Ainsi, par rapport à l'an dernier, c'est un tiers des postes en plus qui sera bloqué ! Faut-il vous rappeler que pour les collègues, sans mouvement fluide, les créations de postes sont virtuelles ? Cela fait maintenant plus de cinq ans que, du fait des suppressions de postes massives et des nouveaux services des stagiaires, les collègues ne peuvent quasiment plus muter, et que les néo-titulaires se retrouvent TZR. En accentuant cette politique, vous contribuez à pervertir la politique de création de postes, vous prolongez la déception

et la colère des personnels. La FSU réitère donc son exigence que les stagiaires soient affectés sur des BMP (comme le préconise d'ailleurs le Ministère de l'Éducation nationale), et non sur des postes susceptibles de passer au mouvement.

Dans un esprit de responsabilité, nous vous avons fait plusieurs propositions lors du groupe de travail, afin de créer des postes quand c'était possible. Vous avez répondu favorablement à certaines de nos requêtes. Nous nous félicitons que, pour les collègues, les 2/3 de nos demandes aient été satisfaites, avec la création de 23 postes supplémentaires ; en revanche, pour les lycées généraux, polyvalents et professionnels, les 6 créations de postes sont clairement insuffisantes, bien en deçà de nos attentes. Au total, avec 313 créations de poste pour 289 suppressions, le solde n'est que de 24 créations de poste. Très loin des 76 ETP annoncés au précédent CTSD...

Nous n'avons pas non plus de réponse aux propositions faites sur les berceaux réservés aux stagiaires. Une absence de réponse positive à nos demandes, qui budgétairement parlant ne coûtent rien, afin de fluidifier un mouvement bloqué depuis trop longtemps, installerait une incompréhension totale entre les personnels et leur administration, ainsi qu'avec le ministre.

Créations de postes trop limitées, possibilités de mutation restreintes par l'implantation de stagiaires sur des postes définitifs, mais aussi désaccords entre le ministère et les personnels sur la question du pouvoir d'achat, sur certains aspects de la loi d'orientation : sur l'ensemble de ces questions, et pour que la refondation en soit vraiment une, la FSU appelle les personnels à manifester samedi 6 avril, à Paris. Pour réussir la refondation, les personnels doivent être entendus : sur la question de la réforme des lycées, qui est toujours contestée et n'est pas abordée dans la loi, sur la question de l'Éducation Prioritaire, sur la question des conditions de travail, du nombre d'élèves par classe, les revendications des personnels doivent être davantage prises en compte !